



Domaine : Appeler, former à l'annonce kérygmatique

## Atelier 48

### La place du prêtre en catéchèse

Sous-titre : « *Je délègue sans me désintéresser* »

**Animateur** : Père Philippe Padilla, responsable du service diocésain de la catéchèse et du catéchuménat, diocèse de Limoges.

**Déroulement de l'atelier :**

Exposé de la problématique : « **Prendre soin du lien entre la catéchèse, la liturgie et la Charité** »  
(DPC n°116 b)

- Demander à un/une participant(e) – prêtre et/ou laïc - son très court témoignage à partir de son expérience de terrain. Quelle place le prêtre prend ou pas en catéchèse dans votre mission ?
- Les questions de travail en petit groupe ou expérimentation :  
**Lire DPC n° 11, 110, 111, 115 et 116 (ci-après)**
  - Chacun lit pour soi en silence et chacun relève les éléments essentiels, ce qui l'interpelle, ce qu'il découvre.
  - Chacun/chacune partage une expérience d'un lien réussi selon DPC N°116 b. Idéalement, du point de vue d'un prêtre, du point de vue d'un laïc. On donne la recette de cette réussite et sinon qu'est-ce qui a manqué, raté ?
  - **Choisir ensemble** le fruit de nos découvertes, ce qu'on veut partager à l'assemblée des participants (une conviction, une question) et **l'écrire sur le post-it**
- Conclusion : A partir de l'expérience de terrain et aux vues des collaborations en pastorale faire ressortir ce qui facilite ou pas la coresponsabilité, les bénéfices qui s'en dégagent, l'impact de ces collaborations réussies, les lignes de force qui en ressortent et s'il le faut la gestion de certaines tensions.

Pour aller plus loin : S'ouvrir à la perspective pour voir comment ces expériences nourrissent la réflexion en cours sur la synodalité et les « nouveaux » ministères (les ministères institués et le ministère de catéchiste).

**Phrase biblique** phare pour l'atelier : « *En un corps unique, nous avons plusieurs membres, qui n'ont pas tous la même fonction ; de même, nous qui sommes plusieurs, nous sommes un seul corps dans le Christ, et membres les uns des autres, chacun pour sa part.* » Rm 12, 4-5

CHAPITRE I

# LA RÉVÉLATION ET SA TRANSMISSION

## JÉSUS-CHRIST RÉVÉLATEUR ET RÉVÉLATION DU PÈRE

### La révélation du dessein providentiel de Dieu

11. Tout ce que l'Église est, tout ce que fait l'Église trouve son fondement ultime dans le fait que Dieu, dans sa bonté et sa sagesse, a voulu révéler le mystère de sa volonté en se communiquant lui-même aux hommes. Saint Paul décrit ce mystère par ces mots : Dieu « nous a choisis, dans le Christ, avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints, immaculés devant lui, dans l'amour. Il nous a prédestinés à être, pour lui, des fils adoptifs par Jésus, le Christ » (Ep 1, 4-5). Depuis le début de la création, Dieu n'a cessé de communiquer ce plan de salut à l'homme et de lui montrer des signes de son amour ; et même « Si l'homme peut oublier ou refuser Dieu, Dieu, Lui, ne cesse d'appeler tout homme à Le chercher pour qu'il vive et trouve le bonheur [*Catéchisme de l'Église Catholique* 30]».

CHAPITRE III

# LE CATÉCHISTE

## L'IDENTITÉ ET LA VOCATION DU CATÉCHISTE

110. « Dans l'édification du Corps du Christ règne également une diversité de membres et de fonctions. Unique est l'Esprit qui distribue des dons variés pour le bien de l'Église à la mesure de ses richesses et des exigences des services » (LG 7). En vertu du baptême et de la confirmation, les chrétiens sont incorporés au Christ et participent de sa fonction sacerdotale, prophétique et royale (cf. LG 31, AA 2) ; ils sont témoins de l'annonce évangélique par la parole et l'exemple de la vie chrétienne ; mais certains « peuvent être aussi appelés à coopérer avec l'évêque et les prêtres dans l'exercice du ministère de la parole » [*Code de droit canonique 1983* c.759]. Dans l'ensemble des ministères et des services avec lesquels l'Église accomplit sa mission évangélisatrice, le « ministère de la catéchèse » [*la catéchèse en notre temps (Jean-Paul II)* 13] occupe une place importante, indispensable à la croissance de la foi. Ce ministère introduit à la foi et, avec le ministère liturgique, engendre les enfants de Dieu dans le sein de l'Église. La vocation spécifique du catéchiste trouve donc sa racine dans la vocation commune du peuple de Dieu, appelé à servir le plan salvifique de Dieu en faveur de l'humanité.
111. Toute la communauté chrétienne est responsable du ministère de la catéchèse, mais chacune selon sa condition particulière dans l'Église : ministres ordonnés, personnes consacrées, fidèles laïcs. « Par eux et selon le rôle de chacun, le ministère de la catéchèse offre, d'une façon complète, la Parole et le témoignage de la réalité de l'Église. Si une de ces formes de présence venait à

manquer, la catéchèse perdrait une partie de sa richesse et de sa signification » [ *Directoire Général pour la Catéchèse* 219]. Le catéchiste appartient à une communauté chrétienne et en est l'expression. Son service est vécu au sein d'une communauté qui est le sujet premier de l'accompagnement dans la foi.

## LE PRÊTRE DANS LA CATÉCHÈSE

115. Le prêtre, en tant que premier collaborateur de l'évêque et de par son mandat, en qualité d'*éducateur dans la foi* (cf. *Décret sur le ministère et la vie des prêtres Presbyterorum Ordinis* 6), a la responsabilité d'animer, de coordonner et de diriger l'activité catéchétique de la communauté qui lui a été confiée [ Cf. CONGRÉGATION POUR LE CLERGÉ, *Directoire pour le ministère et la vie des prêtres* (11 février 2013), 65. Cf. *DGC* 224]. « La référence au magistère de l'évêque dans l'unique presbyterium diocésain et l'obéissance aux orientations, qu'en matière de catéchèse chaque pasteur et les Conférences épiscopales promulguent pour le bien des fidèles, sont pour le prêtre des éléments à valoriser dans l'action catéchétique ». Les prêtres discernent et promeuvent la vocation et le service des catéchistes [ JEAN-PAUL II, *Discours aux participants au congrès « Les prêtres et la catéchèse en Europe »* (8 mai 2003), 3].
116. Le curé est le premier catéchiste de la communauté paroissiale. Les tâches propres au curé en matière de catéchèse, et du prêtre en général, consistent à :
- a. se consacrer, en s'y engageant de manière compétente et généreuse, à la catéchèse des fidèles confiés à leurs soins pastoraux, en profitant de toutes les opportunités offertes par la vie paroissiale et l'environnement socioculturel pour proclamer l'Évangile ;
  - b. prendre soin du lien entre la catéchèse, la liturgie et la charité, en valorisant tout spécialement le dimanche comme jour du Seigneur et de la communauté chrétienne ;
  - c. susciter dans la communauté le sens des responsabilités envers la catéchèse et discerner les vocations spécifiques à cet égard, en exprimant sa gratitude et en promouvant le service offert par les catéchistes ;
  - d. pourvoir à l'organisation de la catéchèse, intégrée dans le projet pastoral de la communauté, en s'appuyant sur la collaboration des catéchistes. Il est bien de vivre les différentes étapes de l'analyse, de la programmation, du choix des outils, de la mise en pratique et de l'évaluation ;
  - e. assurer le lien entre la catéchèse au sein de sa propre communauté et le programme pastoral diocésain, en évitant toute forme de subjectivisme dans l'exercice du ministère sacré ;
  - f. veiller, en tant que catéchiste des catéchistes, à leur formation, en consacrant le plus grand soin à cette tâche et en les accompagnant dans la maturation de la foi ; valoriser, en outre, le groupe des catéchistes en tant que contexte de communion et de coresponsabilité nécessaire à une formation authentique.